
Ajournement de la discussion sur le rapport de Bourdon (de l'Oise) relatif au dessèchement des marais, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Ajournement de la discussion sur le rapport de Bourdon (de l'Oise) relatif au dessèchement des marais, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 678;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41100_t1_0678_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Gironde, Haute-Garonne et autres circonvoisins, en séance à Toulouse, à la Convention nationale.

« Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 25^e jour du 2^e mois, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens nos collègues,

« Paganel part aujourd'hui. Nous apprendrions avec bien de la peine qu'on lui reprochât de ne pas s'être rendu à la Convention avec toute la vitesse qu'exige le décret du 8^e jour du présent mois. Nous l'en avons vu vivement affecté lui-même, et nous croyons devoir vous déclarer que, toujours digne du titre de Montagnard par son empressement à exécuter et à faire respecter les décrets de la Convention. « Paganel a tout disposé pour son départ, au moment où il a eu connaissance du décret qui le rappelle. Le *Bulletin* où ce décret est inséré n'est parvenu à Toulouse que le 22 ou le 23^e jour, où Paganel revenait d'une tournée qu'il avait faite dans les districts de Muret et de Rieux, de manière qu'il ne lui resterait que neuf jours tout au plus pour se rendre à Paris dans 20 jours à compter de la date du décret. Il peut d'ailleurs éprouver des retards et des accidents et nous nous empressons de rendre justice au zèle qu'il met à se soumettre aux décrets autant qu'il est en son pouvoir.

« Nous saisissons cette occasion pour vous observer que plusieurs représentants, qu'on rappellerait par la suite, pourraient se trouver bien innocemment dans l'impossibilité physique de se rendre à Paris dans les 20 jours à partir de la date du décret, fixée à ceux qui sont à plus de cent lieues; il faut 8 à 10 jours pour que le décret arrive, on peut mettre du retard à en faire l'envoi, un représentant peut être absent du lieu où ses lettres lui parviennent, alors il ne lui resterait pas assez de temps pour se rendre à Paris dans le délai fatal qui l'expose à perdre un titre aussi précieux que celui de député montagnard, et la Convention ne peut avoir en vue d'exclure innocemment de son sein les membres qui lui sont attachés par le plus pur patriotisme.

« BENTABOLE; CASSANYES. »

Un membre [BOURDON (de l'Oise (1))] du comité d'agriculture fait un rapport sur le dessèchement des marais.

L'impression en a été ordonnée, et la discussion trois jours après la distribution (2).

Suit le texte du rapport de Bourdon (de l'Oise), d'après un document imprimé :

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU COMITÉ D'AGRICULTURE PAR BOURDON (de l'Oise), SUR LE DESSÈCHEMENT DES ÉTANGS (*Imprimé par ordre de la Convention nationale.*) (3).

Citoyens, si, peu après notre réunion en Convention nationale, commencée sous d'heureux

(1) D'après le document imprimé et d'après les divers journaux de l'époque.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 56.

(3) Bibliothèque de la Chambre des députés : 8 pages in-8°. *Collection Portiez (de l'Oise)*, t. 106, n° 38; Bibliothèque nationale : 8 pages in-8° Le^{re}, n° 576.

auspices; si, dignes de notre première séance, huit jours nous eussent suffi pour exécuter fidèlement notre mandat, en purgeant la terre du tyran déjà jugé par l'insurrection; le comité d'agriculture n'aurait pas manqué de proposer à l'Assemblée, sérieusement occupée du bonheur du peuple, les faciles moyens de multiplier nos subsistances, et nous aurions ajouté cette année à nos récoltes la nourriture d'un million de citoyens; mais, puisque ce bon peuple a enfin des représentants dignes de lui, hâtons-nous de le faire jouir d'un avantage trop longtemps retardé.

Au milieu des maux dont les prêtres ont toujours été l'inépuisable source parmi nous, il faut vous peindre leurs attentats les moins connus, quoique les plus audacieux; il faut vous dire, pour vous amener à la démonstration de la possibilité de la ressource en subsistances, que nous venons de vous annoncer, comment les prêtres nous l'avaient ravie en bouleversant la nature.

Les jeûnes pratiqués en apparence par eux, et dont ils ne manquaient pas d'exiger la plus rigide observance de la part du peuple qu'ils appelaient *les fidèles*, leur donnèrent l'idée de changer les plus fertiles cantons de nos campagnes en eaux stagnantes, retenues par de hautes et fortes digues pratiquées du penchant d'une colline à l'autre; ainsi, depuis des siècles, les plus grasses, les plus fertiles vallées de la République ne peuvent plus s'enorgueillir des nombreux troupeaux que la nature les avait destinées à nourrir, ni des riches moissons dont elles devraient récompenser les bras laborieux du cultivateur.

Revêtus de l'opinion publique, assurés de la crédulité des peuples qu'ils avaient préparés par des pratiques indispensables de religion, ce bouleversement de la nature ne fut qu'un jeu pour ces prêtres imposteurs; et on vit bientôt les nobles, dont le moindre déshonneur était de désirer de se faire beaucoup de revenus sans travail et sans avances, devenir leurs nombreux et puissants auxiliaires; ainsi, dans cette occurrence, la fameuse maxime des tyrans, que la terre appartient aux plus forts ou aux plus fourbes, fut accomplie et même sanctionnée par des lois.

Ne croyez pas, citoyens, que j'exagère. Si vous voulez vous reporter aux temps barbares qui ont vu rédiger notre première législation, que, peut-être par respect pour l'immortelle vérité, on n'osait appeler que coutumes, vous verrez que toutes celles des contrées les plus couvertes d'étangs portent que le seigneur féodal a la faculté d'élever, à telle hauteur qu'il lui plaît, les digues ou chaussées de ses étangs, sans s'embarrasser si la propriété du pauvre se trouve ou non envahie par les eaux.

Telle est la véritable origine de presque tous les étangs de la République; et si ce véridique et fidèle tableau vous prépare à réprover leur existence, vous y serez invinciblement déterminés quand vous saurez que indépendamment du tort que fait l'existence de ces cloaques, en diminuant la masse des terres productives, leurs brouillards détruisent l'espoir des plus belles moissons, et leurs vapeurs mortifères naturalisent, pour ainsi dire, les fièvres, les épidémies et les épidémies.

C'est une vérité reconnue que dans toutes les contrées où il y a des étangs, les récoltes de froment sont presque toujours niellées; il est également vrai qu'excepté ces beaux mois pri-